

Yverdon-les-Bains, le 23 février 2000

RECOMMANDE

COPIE

CIRCULAIRE ADRESSEE AUX CREANCIERS HYPOTHECAIRES

Faillite : BURDET Michel, agriculteur, 1413 ORZENS

Messieurs,

J'ai l'avantage de vous informer que l'administration de la masse en faillite a reçu les offres suivantes :

A)

M. Aloïs Dähler, agriculteur et courtage de domaines, domicilié à Helsighausen
Pour la totalité des parcelles d'Orzens et de Valeyres-sous-Ursins : Fr. 750'000.--.

M. Laurent a omis de signaler aux créanciers que M. Dähler a ensuite déposé deux offres de 970'000.- le 28.2.00 et de 1'050'000.- le 6.3.00

B)

M. Jean-Philippe Bloesch, agriculteur, domicilié à Gossens
Pour l'ensemble des parcelles d'Orzens : Fr. 700'000.--.

C)

M. Philippe Grin, agriculteur, domicilié à Valeyres-sous-Ursins
Pour les parcelles de Valeyres-sous-Ursins, RF nos 105, 106 et 107 : Fr. 272'463.10.

Il restera à Valeyres-sous-Ursins à réaliser la parcelle RF no 19, habitation et pré-champ, grevée d'un droit d'habitation. Un tiers pourrait être intéressé.

Je rappelle que la Commission foncière avait permis l'acquisition séparée des parcelles agricoles.

L'administration de la masse en faillite propose la vente de gré à gré aux prix les plus hauts, sous réserve de votre opposition, conformément aux dispositions de l'article 256 LP, dans un délai raisonnable, mais au plus tard le 10 mars 2000.

L'administration de la masse en faillite procédera ensuite à la réalisation des actifs mobiliers, du chédail, du bétail et du contingent laitier.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

J'adresse copie de la présente à M. Henri Burkhard, agent d'affaires, à Yverdon-les-Bains, conseil du failli, à M. Michel Burdet, à Orzens, ainsi qu'à la Commission foncière qui voudra bien nous indiquer dans le même délai si elle s'opposerait à ces réalisations.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.



Le préposé aux faillites

Laurent